

Lutte contre les plantes invasives

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2015

↳ La renouée

Ainsi, après éradication des différents foyers d'ambrosies signalés sur la commune, une autre plante invasive, considérée comme l'espèce la plus invasive en Europe, a fait l'objet d'un diagnostic et d'une stratégie de lutte : **la renouée (du Japon, de Sakhaline et de Bohème).**

FOCUS SUR LES RENOUEES :

Voici les principales caractéristiques physiologiques des renouées, compétitrices redoutables, qui leur permettent d'évincer la flore locale :

- une **vitesse de croissance des tiges** : elles atteignent plus de deux mètres de haut en quelques semaines seulement (voire 3 mètres pour la renouée du Japon et jusqu'à 4 mètres pour la renouée de Sakhaline),
- un **bouturage parfait grâce à un système racinaire très étendu** : à partir d'infimes fragments de tige ou de rhizome, de nouvelles pousses se développent autour de la plante mère. Ce mode de reproduction asexuée permet à la renouée d'occuper un terrain très rapidement,
- **le rhizome sécrète, via les racines, des toxines** qui inhibent la croissance d'autres plantes,
- **la capacité de s'affranchir des herbicides les plus courants**, en excréant leurs molécules actives.

Originaire d'Asie, la renouée du Japon a été introduite en Europe il y a plus de 150 ans comme plante ornementale.

Plante vivace herbacée, elle est composée de grandes tiges creuses aux allures de bambous, ponctuées de rouges. Haute de 3 à 5 mètres, elle est dotée de larges feuilles vertes qui ne passent pas inaperçues.



Le nom de « renouée du Japon » regroupe en réalité 3 espèces, particulièrement présentes en Rhône-Alpes :

- Renouée de Sakhaline (feuilles longues de 20 à 40 cm),
- Renouée de Bohème (feuille de 20 à 25 cm),
- Renouée du Japon (feuille de 15 à 20 cm).



Sa dissémination a été fortement accélérée par les travaux d'aménagement au milieu du 19^{ème} siècle puis dans les années 1980 (transports de terre, engins, ...)

Dotée d'une forte capacité d'adaptation, elle a colonisé les espaces en friche, puis les bords de routes et les berges des cours d'eau.

Captant à elle seule toute la photosynthèse et libérant des toxines via ses racines, c'est un véritable désert sous cette énorme masse végétale. Les autres plantes disparaissent peu à peu, et au bord des cours d'eau, les arbres morts (ou coupés) ne sont plus remplacés par de jeunes pousses, accélérant ainsi l'érosion des berges. Les insectes sont également moins nombreux (baisse de 60 à 45%).

Elle uniformise les paysages, coupe les vues et empêche toute activité humaine dans les milieux qu'elle envahit (promenade, baignade, pêche, ...). Elle constitue aujourd'hui une menace pour la biodiversité.

Ainsi, après avoir localisé les foyers de renouées, la stratégie de lutte de la Ville de Rumilly a consisté à employer des techniques dites « physiques » sur un site « pilote » par la destruction de foyers existants.

Un site, faisant office de test et considéré comme prioritaire, a été retenu pour sa richesse biologique, son importance paysagère et son degré d'envahissement encore modéré. Il s'agit de la base de loisirs du plan d'eau de Rumilly. Les 3 foyers cartographiés ont été traités afin d'éviter que la plante n'atteigne les abords du plan d'eau et se disséminent sur les berges. En vue d'affaiblir les renouées, deux méthodes manuelles, très économes, ont été employées :

1. **l'arrachage** : deux foyers ont été arrachés au mois de juillet. L'arrachage est écologique, il constitue une alternative à l'utilisation d'herbicide.
2. **le fauchage** : lorsque l'arrachage n'est pas envisageable (plants trop résistants, inaccessibles, terres trop sèches), le fauchage vient en remplacement. Cependant, pour la renouée, des précautions doivent être prises. La débroussailleuse n'a pas été utilisée car elle disperse des morceaux de tiges qui peuvent bouturer. Une coupe manuelle minutieuse a été réalisée sous le 1^{er} nœud des tiges.

La renouée du Japon ne doit pas être laissée au sol, les tiges ou rhizomes peuvent se régénérer et donner naissance à de nouveaux plants entraînant un étalement du foyer. A cet effet, le service des espaces verts de la Ville, particulièrement formé sur la gestion des plantes invasives, a déposé les résidus de coupe ou d'arrachage sur une bâche au pied des plantes.



Une fois l'arrachage ou le fauchage terminé, cette bâche a été soigneusement refermée pour être déposée dans une benne métallique. Les déchets verts, asséchés dans la benne, ont été déposés à la déchetterie, non pas avec les déchets verts classiques, mais avec les déchets incinérables en vue d'être brûlés en incinérateur (le brûlage sur site étant une pratique polluante, elle a volontairement été évincée).





Toutes les précautions ont été prises pour prévenir la dispersion des plantes pendant le transport. **Un centimètre de rhizome suffit pour que la renouée colonise un milieu !!**

Une surveillance visant à éliminer toute repousse éventuelle de plantules va être menée sur ce site. Un bilan de cette stratégie sera établi afin de vérifier si ces deux méthodes sont efficaces. D'autres protocoles de lutte sont envisageables, notamment par la plantation d'essences autochtones en vue de concurrencer les repousses après arrachage ou contenir l'expansion d'un foyer difficilement accessible.

Lutter contre la prolifération des espèces envahissantes est un enjeu majeur pour que les paysages rumilliens conservent leur biodiversité. La Ville de Rumilly agit pour répondre à cet enjeu. Les actions se poursuivent.

